



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 AVRIL 2026

DATE D'AFFICHAGE

21 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

OBJET

**Affectation des résultats du
Compte Financier Unique 2025**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L'an deux mille vingt-six le 27 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal HILF, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGÉ, LEFOUR, MARCHAL, SOARES, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN, MERLEN

Étaient absents excusés :

Monsieur Florian NAULEAU

Monsieur Pierre PESCHEUX

Donne pouvoir à :

Madame Laetitia MIHOUB

Madame Frédérique FOURNIER

DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté par le comptable public et présenté ce jour,

VU le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent du Compte Financier Unique :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	+ 527 384,68 €	- 277 975,05 €
Résultat antérieur reporté	+ 341 802,79 €	+ 1 515 796,88 €
Résultat de clôture	+ 869 187,47 €	+ 1 237 821,83 €
Restes à réaliser (dépendances)	—	- 82 981,51 €
Restes à réaliser (recettes)	—	0,00 €
Résultat cumulé	+ 869 187,47 €	+ 1 154 840,32 €

ARRIVÉE

29 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- Report en section de fonctionnement au compte 002 : 869 187,47 €
- Report en section d'investissement au compte 001 : 1 154 840,32 €

D'INSCRIRE ces montants au budget communal 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme


Monsieur Pascal HILF
Maire

